

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : qui, quoi, où, quand

Le club « La Cavale du Fou » organise le tournoi « Rapide du Muguet » dans la Salle des Fêtes de la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne. Elle se déroule le vendredi 1^{er} mai 2026.

Article 2 : règles du jeu et appariements

Cette compétition est homologuée auprès de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) et les règles du jeu sont celles définies par celle-ci lors de son dernier congrès.

Les appariements se font au système suisse intégral avec les départages suivants entre ex-æquo : 1°) Cumulatif, 2°) Buchholz tronqué, 3°) Nombre de victoires.

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide à l'aide du logiciel Papi dernière version homologué par la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription pour 9h35 au plus tard. Au-delà de cet horaire, les joueurs seront appariés pour la ronde 2.

Article 3 : cadence et jeu

Le tournoi se jouera en 7 rondes et pour chaque partie, chaque joueur disposera de 15 minutes avec un ajout de temps de 5 secondes par coup.

En cas de retard d'un joueur, celui-ci a perdu sa partie seulement à partir du moment où 10 minutes se sont écoulées depuis le début de la ronde.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et pourra être exclu du tournoi.

Article 4 : horaires

Pointage entre 9h15 et 9h35.

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif :

10h00, 11h00, 12h00 puis 13h45, 14h45, 15h45 et 16h45.

Article 5 : droits d'inscription

Tournoi A : adultes : 12 €, jeunes : 6 €.

Tournoi B : adultes : 6 €, jeunes : 3 €.

Le tournoi B est accessible uniquement aux joueurs ayant un elo rapide < 1521 points ainsi qu'aux joueurs non classés.

Article 6 : prix

Le classement est établi au nombre de points puis aux départages. La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant la 3^e ronde. Les prix ne sont pas cumulables et le joueur reçoit le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Article 7 : arbitrage et organisation

L'arbitre de ce tournoi est M. Éric Aumont, AFO2.

L'organisateur est M. Bertrand Bauzon. Il est secondé par plusieurs bénévoles du club.

Article 8 : conduite des joueurs

Il est demandé :

- de ranger dans un sac tout appareil connecté, smartphone, téléphone, montre connectée pour les plus courants ; ces appareils ne doivent en aucun cas se trouver sur un joueur ou dans une des poches de celui-ci.
- d'éviter toute discussion concernant les parties en cours.

Article 9 : droit à l'image

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre

L'Organisateur